

**CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 12 DECEMBRE 2020 A 10H00.
COMPTE RENDU**

			Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
1	M	BEMELS	oui			
2	Mme	CAUDRON	oui			
3	M	WEIFFENBACH	oui			
4	Mme	GOASDOUE	oui			
5	M	CHAUMERLIAC	oui			
6	Mme	FOURCROIX	oui			
7	M	WATIER	oui			
8	Mme	TISSU	oui			
9	Mme	GODENNE	oui			
10	M	GHILLEBAERT	oui			
11	M	de RANCOURT	oui			
12	Mme	ROBERT	oui			
13	Mme	DOLQUES	oui			
14	M	BARBIER	oui			
15	Mme	D'ANDREA		Mme CAUDRON		
16	M	BRUEL	oui			
17	Mme	GUIMIOT	oui			
18	Mme	DE SANTIS		M GARCIA		
19	Mme	CALLEWAERT	oui			
20	M	COHEN		M BRUEL		
21	M	SCHILLINGER	oui			
22	M	DEGREMONT		Mme TISSU		
23	M	RAOULT	oui			
24	M	GARCIA	oui			
25	M	VOLLE	oui			
26	M	PREVALET	oui			
27	Mme	PALLUD		M BEMELS		

Secrétaire de séance : Mme GOASDOUE

Vu la crise sanitaire, avant même l'ouverture de la séance et l'examen des points portés à l'ordre du jour, le Conseil municipal a décidé de délibérer à huis clos en application des dispositions du CGGT

Une minute de silence a été respectée en hommage à l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing décédé le mercredi 02 décembre 2020 à l'âge de 94 ans.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°12/2020 à n°18/2020).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 octobre 2020.

Le Conseil Municipal,

• **à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 octobre 2020.**

1. Conseil municipal, nouvelle nomination au sein des commissions communales et du CCAS :

Suite à la nomination de M GARCIA Reynald en qualité de Conseiller Municipal le 08 septembre 2020 en remplacement de Mme CLEMENT Chrystelle, il a été proposé que :

- que M GARCIA siège au sein des commissions communales n°6 « enfance et adolescence » et n°7 « vie scolaire »,
- que Mme de SANTIS siège au CCAS.

Le Conseil Municipal,

• **à l'unanimité, a approuvé ces propositions de nomination afin de pourvoir au remplacement des sièges laissés libres par Mme CLEMENT suite à sa démission au sein des commissions communales et du CCAS.**

2. Personnel, tableau des effectifs suppression d'un poste de technicien principal de 1 ère classe et création d'un poste de technicien territorial ; suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 ème classe :

Au 01 janvier 2021, il convient de modifier le tableau des effectifs concernant les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a supprimé un poste de technicien principal de 1 ère classe et a créé un poste de technicien territorial,**
- **à l'unanimité, a supprimé un poste d'adjoint technique et a créé un poste d'adjoint technique principal de 2 -ème classe,**
- **à l'unanimité, a pris en compte l'incidence de ces modifications du tableau des effectifs sur le budget M14 2021 et les suivants.**

3. Assurance Cyber risque, adhésion au groupement de commandes piloté par le CIG (renouvellement) :

La Commune a adhéré au groupement de commandes initié par le CIG concernant l'assurance cyber risques (2018-2021) qui regroupe 52 collectivités.

Le CIG propose de relancer une mise en concurrence courant 2021 pour un contrat qui prendrait effet au 01 janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de son adhésion à ce nouveau groupement de commandes d'assurance cyber risques sachant qu'il s'agit d'une étape préliminaire qui n'entraîne pas une adhésion automatique à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

4. Budget M14, annulation d'un titre et admission en non-valeur :

Suite aux difficultés financières passagères rencontrées par une famille débitrice de la Commune, elle a régularisé sa situation auprès du Trésor Public.

Il est donc proposé d'annuler le titre correspondant d'un montant de 1024,00€.

Suite à des jeux d'écriture en régularisation avec le Trésor public relatifs au guichet uniquement de paiement, il convient de réduire trois titres pour un montant total de 1251,26€.

Le Trésor public a saisi la Commune pour une admission en non-valeur concernant la taxe d'aménagement due par un riverain pour un montant de 852,00€. Après des recherches diligentées par le Trésor public, il s'avère que le débiteur n'a pas pu être retrouvé.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de l'inscription d'un montant de 1024,00€ au budget M14 2020 au compte 673 valant annulation du titre 412/2019,
- à l'unanimité, a décidé de l'inscription d'un montant global de 1251,26€ au budget M14 2020 au compte 673 valant annulation des titres 331 (1133,05€), 332 (45,54€) et 531/2019 (72,67€),
- à l'unanimité, a décidé de l'inscription d'un montant de 852,00€ au budget M14 2020 au compte 6541 valant admission en non-valeur.

5. Budget M49, conclusion d'un emprunt :

Afin de financer l'opération d'investissement liée à la réalisation du réseau eaux usées dans le quartier « de la sablonnière », un emprunt d'équilibre a été porté au budget M49 2020.

Une négociation a été engagée auprès de plusieurs organismes prêteurs.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a retenu l'offre la plus avantageuse présentée par la Caisse d'Epargne,
- à l'unanimité, a pris acte de son inscription au budget M49 2020 en recettes pour un montant de 300 000€.
- à l'unanimité, a autorisé M le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

6. DM M 14 n°2 :
7. DM M 49 n°2:

Au présente compte rendu, des **tableaux joints** donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14 et le budget M49.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à l'unanimité, a pris acte de leur incidence au budget 2020 M14 et M49.

8. Question diverse urbanisme, rejet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2026 :

Suite au conseil communautaire du 04 décembre dernier, le Conseil municipal a pris connaissance de la délibération puis de la lettre du 07 décembre 2020 adressée par le Président de la CCVOTF à M le Préfet concernant le rejet à la majorité (36 voix pour et 2 abstentions) du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2026.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, soutient la décision du Conseil communautaire de la CCVOTF en date du 04 décembre 2020.

9. Question diverse urbanisme, révision allégée du PLU :

Lors de la révision du PLU en 2014, une erreur matérielle a abouti à la création d'un espace boisé classé qui grève à tort le parking du centre culturel et la pelouse (surface de 470m²).

Il convient de lever cet espace boisé classé sans justification afin que l'acquéreur du centre culturel puisse réaliser quatre maisons d'artiste (165 m²) en extension du bâti existant et à l'alignement de la rue Baut (pour mémoire, avant la création du centre culturel, il existait des bâtiments à l'emplacement des maisons d'artiste, ils ont été démolis)

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé d'engager une révision allégée du PLU pour le motif et aux conditions décrites ci-dessus,
- à l'unanimité, a approuvé les modalités de la concertation telles que détaillées précédemment.

Il a été fait lecture du rapport annuel sur la distribution d'eau potable.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 11h50

A Presles, le 12 décembre 2020.




Le Maire Pierre BEMELS



BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°02/2020 DU 12 DECEMBRE 2020

FONCTIONNEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
collisation aux autres organismes		6458/D	2 275,26 €
compte 673 titre annulés sur exercice antérieur délibération 68/2020	673/D		1 024,00 €
compte 673 titre annulés sur exercice antérieur délibération 68/2020	673/D		1 251,26 €
indemnités		6531	852,00 €
compte 6541 admission en non valeur	6541		852,00 €
			3 127,26 €

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
Emprise d'élargissement Senté des rougeolles (propriété MARCHAND)	787/2020		2 000,00 €
Cimetière reprise concession (première tranche) et réorganisation du cimetière qui en découle	616/2020		2 504,00 €
Restaurant scolaire congelateurs, divers matériel électro ménager et renouvellement complet conditionnement portage repas seniors (jeu en double pour 25 seniors)	746/2020		16 031,00 €
Stade vitre abris		751/2020	2 420,00 €
Eclairage public rue du Bel air et des Cocagnes		767/2020	6 163,16 €
Provision pour futurs travaux		779/2020	1 451,84 €
Salle Jeanne d'Arc		784/2020	10 500,00 €
			20 535,00 €

14 DEC 2020

 Le Maire, Pierre BEMELS

BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°02/2020 DU 12 DECEMBRE 2020

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire en dépenses	augmentation inscription budgetaire en dépenses	augmentation inscription budgetaire en recettes
Quartier de la Sablonière solde travaux sur domaine privé	23	24 325,00 €	
Quartier de la Sablonière solde mission AMO Test ingénierie	23	4 477,00 €	
Quartier de la Sablonière solde mission maîtrise d'oeuvre (Merlin et FMDC)	23	6 403,00 €	
Station épuration remplacement débimètre sur extraction boues	23	3 241,00 €	
Réseaux eaux usées pompe refoulement poste Prachay	23	6 336,00 €	
Réseaux travaux prévisionnels 2021 et au-delà et révision du SDA	23	198 136,00 €	
Emprunt			
	16	242 918,00 €	242 918,00 €

14 DEC. 2020

(Signature)



Le Maire, Pierre BEMELS